

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le trois octobre deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 septembre 2023

**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 9
- Excusés : 0
- Votants : 9

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, André CHASTAN, Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER, Lydie FERNANDES.

**SECRETARE** : Élisabeth DEJEAN

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR 9 voix  
CONTRE 0 voix  
ABSTENTION 0 voix

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

**OBJET** :

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2022/002	Loyer	400,00 €	POLYGONE
	Electricité/gaz	260,00 €	EDF
AS2023/008	Loyer	600,00 €	NOALIS
AS2015/021	Nettoyage terrain	665,30 €	DG PAYSAGE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 octobre 2023,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de notification : 04/10/2023